

805

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Etienne FLANDIN, tendant à compléter les articles 21 et 23 de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée. (N° 398, année 1916.)

(Nommée le 23 novembre 1916.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : BIENVENU MARTIN. *Président*
- 2^e — RICHARD.
- 3^e — BEAUVISAGE.
- 4^e — HENRI-MICHEL.
- 5^e — PERREAU.
- 6^e — GUILLOTEAUX. *Secrétaire*
- 7^e — Etienne FLANDIN. *Rapporteur*
- 8^e — N***, d'Estourmelles de Constant.
- 9^e — Léon BARBIER. *Magny*

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Séance du 30 novembre 1916

Président : M. Bienvenu-Martin

Secrétaire : M. Guillebaud

ordre du jour : nomination d'un rapporteur sur la proposition
1. loi de M. Flaminio, tendant à compléter les art. 21 et 23
de la loi du 22 juillet 1912, sur les tribunaux pour enfants
et adolescents, et sur la liberté surveillée.

M. Flaminio expose les grandes lignes du projet en
question, qui donne lieu à une intéressante discussion
juridique, soulevée par M. Bienvenu-Martin.

La commission charge M. Flaminio de rédiger un texte
qu'il devra lui présenter, et décide d'entendre ultérieurement

M. le Garde des sceaux sur la question, M. Flaminio ayant soumis
à la commission diverses modifications ^{mineures} à apporter au texte de la loi

Le Président

Le Secrétaire

Bienvenu-Martin

Jean Guillebaud

Séance du 26 janvier 1917

Présidence de M. Bienvenu-Martin

M. Pierre Flaminio donne communication
à la Commission du texte qu'il a élaboré d'accord
avec le Gouvernement.

Après échange d'observations, ce texte
est adopté à l'unanimité et M. le Rapporteur
est autorisé à déposer son rapport.

Le Président

Le Secrétaire

Bienvenu-Martin

Pierre Flaminio